TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Amélie JOURNAUX, Sébastien RUFFRAY, Lucie BOULANGER, Nathalie GANDON, Christine LUCAS, Anthony GAUTIER, Grégory MAIN (arrivée à 20h55), Monique CUROT (départ à 20h55)

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER
- Sophie HALLAY a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Alain BERY a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Franck CHARON a donné pouvoir à Amélie JOURNAUX
- Marc RAVANEL a donné pouvoir à Annabel DOS REIS
- Françoise FERNANDES a donné pouvoir à Grégory MAIN

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX

Nombre de conseillers présents : 11 présents à 20h10
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5 à 20h10 et 6 à 20h55
Nombre de votants : 16 à 20h10 et 17 à partir de 20h55

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Anthony GAUTIER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition de deux logements place de l'église.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Ordre du jour

Conseil Municipal du 18 décembre 2024

Travaux

- Information sur les travaux en cours
- Présentation du projet de centre technique municipal

Urbanisme

- Délibération sur l'acquisition d'une parcelle pour régularisation rue de la Pyramide
- Délibération sur l'acquisition de deux logements place de l'église
- Information sur la vente de l'église d'Achères
- Information sur la procédure de révision du PLU

Finances

- Information sur les finances de la commune
- Information sur les finances du SIVOM Tremblay-Serazereux
- Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune
- Délibération sur le budget primitif 2025 du budget annexe Maison de Santé
- Demande de subvention au titre du FDI pour le réaménagement du sentier des éclaires
- Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'entrées charretières
- Demande de subvention au titre du FDI pour le réaménagement de la rue Charles Péguy
- Demande de subvention au Département pour le dispositif de gestion des eaux de pluie du centre technique
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation de deux logements place de l'église
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de jeux de société pour la ludothèque
- Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget
- Délibération sur les adhésions et participations aux divers organismes

Ressources Humaines

- Délibération sur le recours à des vacataires pour la réalisation du recensement 2025
- Délibération sur l'enveloppe 2025 du régime indemnitaire des agents

Divers

- Délibération sur l'attribution du marché pour la création d'un nouveau site internet
- Information sur le projet de rapprochement entre le SIVOM Tremblay-Serazereux et le SIRSA
- Information sur le projet d'habitat inclusif

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Bilan du spectacle de Noël du CCAS
- 13/01/2025 à 14h30 réunion de travail PLU autour de l'agriculture
- 20/01/2025 à 18h00, réunion de la commission des finances
- 30/01/2025 à 19h00, vœux du maire à la population
- 05/02/2025 à 9h00, réunion de travail PLU avec les personnes publiques associées
- 25/02/2025 à 18h00, réunion de travail PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable
- 25/02/2025 à 20h00, conseil municipal
- 03/03/2025 à 19h00, atelier PLU à 19h00 à Chêne-Chenu
- 25/03/2025 à 19h00, réunion publique PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable
- 03/04/2025 à 17h00, réunion de travail sur le zonage du PLU
- 03/04/2025, conseil municipal

.

TRAVAUX

Information sur les travaux en cours

- **Réaménagement de la rue de Dreux**

Monsieur le 1er Adjoint indique que les travaux de réaménagement de la rue de Dreux, réalisés par l'entreprise Pigeon et suivi par Eure et Loir Ingénierie ont été réceptionné. Il indique être satisfait de la qualité des travaux réalisés. Les enrobés de la chaussée ont été traités par le Département conjointement avec la rue du Dr Taugourdeau.

- **Réaménagement de la rue des Sablons**

La majorité des travaux sont achevés. Il s'avère toutefois qu'un problème de circulation des piétons a été soulevé par les habitants de la rue dans la mesure où le trottoir unilatéral est enherbé. Ce choix avait été fait pour des questions d'infiltration des eaux de pluie.

Néanmoins, le budget alloué à ce marché n'est pas totalement consommé et permets de traiter en enrobé le trottoir. Ces travaux seront réalisés au mois de février.

Monsieur le 1er Adjoint indique également avoir été sollicité par les riverains pour la création d'un ralentisseur dans la rue des sablons. Toutefois, cette idée s'avère difficile à mettre en œuvre dans la mesure où l'aménagement de la rue a été conçu pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie à un endroit qui s'avère stratégique de ce point de vue. Or, la création d'un ralentisseur constitue un frein à l'écoulement des eaux de pluie.

Monsieur Anthony GAUTIER évoque la possibilité d'aménager une chicane.

Monsieur le 1er Adjoint indique que cette idée peut être étudiée et précise qu'il sera également nécessaire de mesurer la réalité de la vitesse des véhicules dans la rue. Ces données objectives permettront d'étudier la nécessité d'un aménagement de sécurité.

- **Réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau**

Les travaux de réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau sont presque terminés. Les principaux points à traiter sont les espaces verts, le plateau surélevé, les marquages au sol et divers points de finitions.

Présentation du projet de centre technique municipal

Monsieur le 1er Adjoint présente aux membres du conseil municipal le projet de nouveau centre technique municipal.

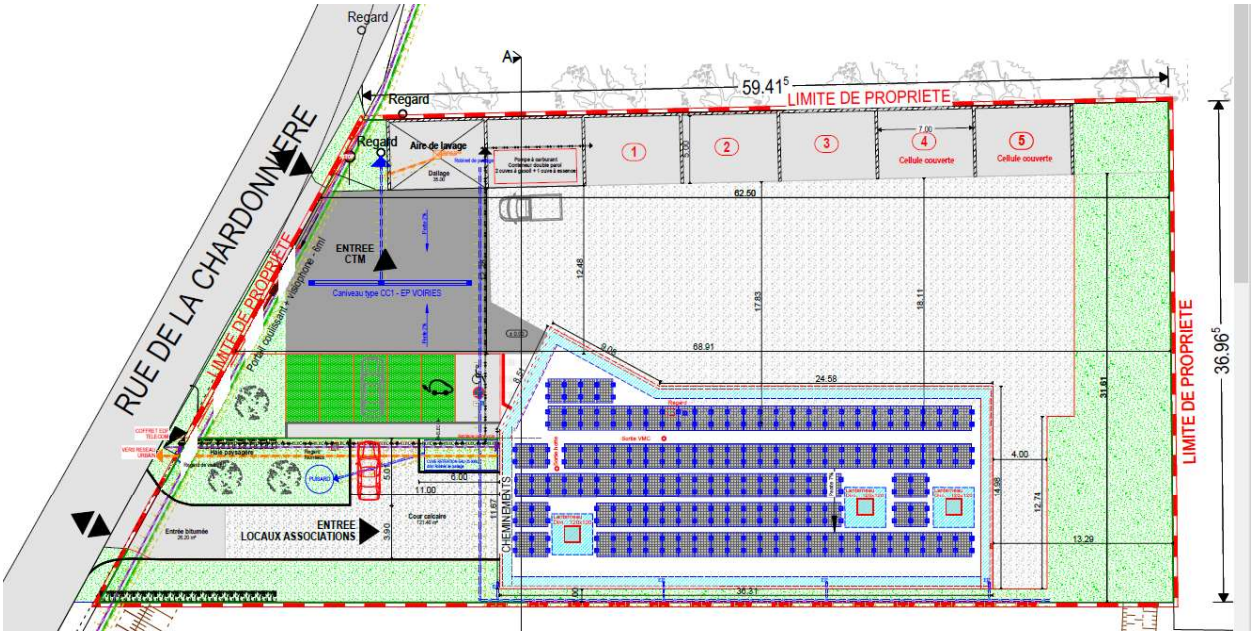

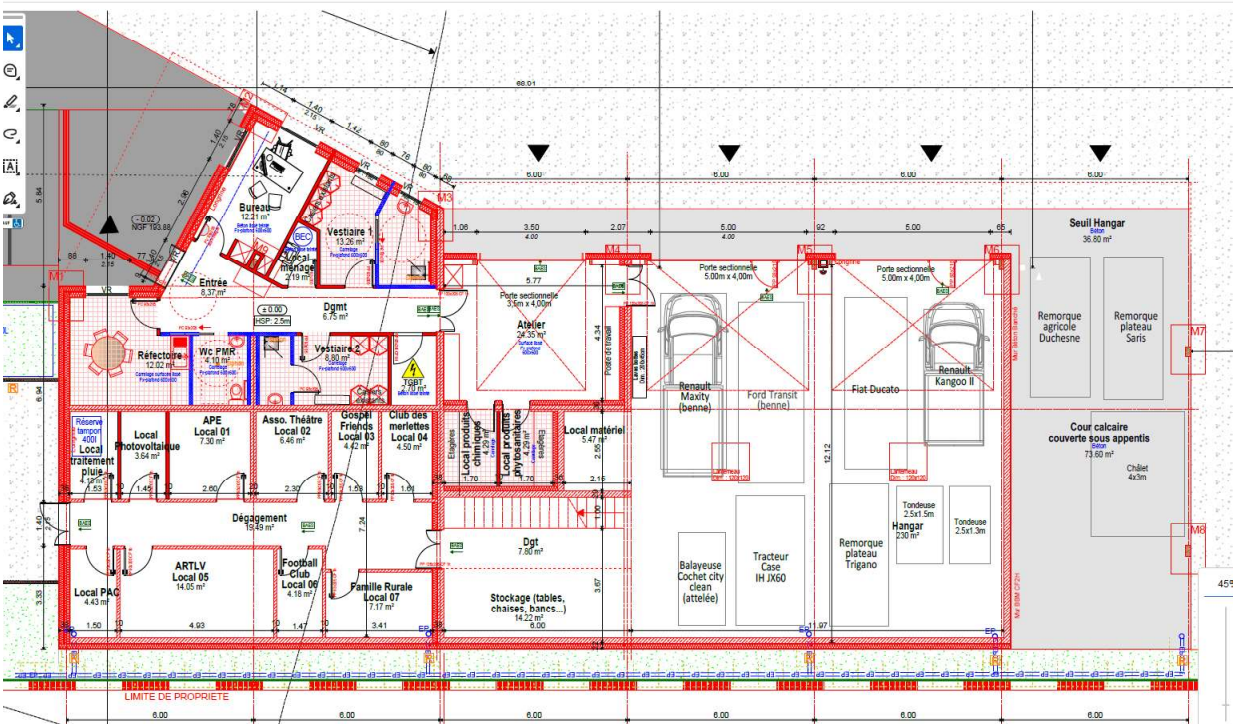

Après présentation du projet, Monsieur le 3ème Adjoint regrette que les surfaces proposées dans le cadre du stockage associatif soient inférieures au minimum demandé par chacune des associations.

Il demande en conséquence s'il n'est pas possible de réfléchir au fait de sortir les locaux techniques en dehors du hangar ou de les combiner ensemble afin de gagner de la surface.

En outre, il craint que la configuration du local ne permette pas le dépôt des tables en vue de leur récupération par les associations que cela avait été imaginé.

Il est également demandé s'il est possible pour le local TGBT et pour les locaux associatifs de prévoir une ouverture des portes vers le couloir afin de gagner de la place dans la pièce.

S'agissant des matériaux utilisés pour les locaux associatifs, il est demandé que soit utilisés des matériaux résistants comme des parpaings afin de limiter les risques de dégradation liés à la manipulation de matériel.

S'agissant de la conception globale du site en matière de performances thermique, une question est posée sur la façon dont est prévue l'isolation. Ainsi, il est soulevé une proposition tenant dans l'isolation renforcée des locaux chauffés (vestiaires) au détriment des autres surfaces afin de limiter les surfaces à isoler mais de garantir leur performance.

URBANISME

DCM 2024.12.18.01 : Délibération sur l'acquisition d'une parcelle pour régularisation rue de la Pyramide à Chêne-Chenu

Madame le Maire indique avoir été sollicitée par une étude notariale dans le cadre de la vente d'un bien situé rue de la Pyramide à Chêne-Chenu. En effet, l'accès au bien vendu se fait en empruntant nécessairement une parcelle créée en vue de devenir un trottoir et qui, faute d'être devenue un espace public est restée la propriété d'un particulier.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de solliciter les propriétaires des parcelles des parcelles suivantes :

- 097 C 475 / 20m²
- 097 C 339 / 19m²

Pour chacune de ces parcelles, l'acquisition sera réalisée à l'euro symbolique et les actes seront réalisés par voie d'acte administratif.

Ces parcelles correspondant actuellement à des trottoirs, il est proposé d'intégrer, après leur acquisition, ces parcelles dans le domaine public routier de la commune.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle 097 C 339 à l'euro symbolique
- **Approuve** l'acquisition de la parcelle 097 C 475 à l'euro symbolique
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1er Adjoint, Thibault PELLETIER, à réaliser tous les actes nécessaires à cette acquisition

DCM 2024.12.18.02 : Délibération sur l'acquisition de deux logements place de l'église

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait que deux logements sont actuellement mis en vente place de l'église. Ces logements sont des appartements situés dans une copropriété de 4 lots. La commune est déjà propriétaire d'un des quatre lots situés en rez-de-chaussée et constituant un local commercial.

Les lots mis à la vente sont constitués comme suit :

- 1 place de l'église, Lot n°2 : un appartement avec accès par une cours intérieur, comprenant une cave, une cuisine en rez-de-chaussée, un étage avec mezzanine comprenant une pièce à vivre, un WC et une salle d'eau. Surface : 27,83m² (loi Carrez)
- 3 place de l'église, Lot n°4 : un appartement avec un accès depuis la place de l'église, entière situé à l'étage du bâtiment et comprenant un séjour et deux chambres. Surface : 19,82 m² (loi Carrez)

Sur la destination de ces biens, Madame le Maire indique que l'un des deux appartements est loué depuis plusieurs années, il conviendra donc d'opérer un transfert de bail. S'agissant du second logement, il est vacant depuis plusieurs années. Il pourrait être intéressant de valoriser ce logement en en faisant un logement d'urgence ou bien un logement pour accueillir des stagiaires, internes en médecine,… sur de courtes périodes afin d'apporter un soutien aux professionnels de santé et entreprise de la commune.

Madame le Maire indique que le bien doit malgré tout subir des travaux d'entretien ou de rénovation. En effet, les travaux de remise en état y compris la reprise d'une toiture sont estimé à près de 50 000 €. Ces travaux seraient réalisés pour une part importante en régie.

S'agissant du prix de vente, l'acquisition des deux lots est évaluée à 70 000 €. Les frais d'actes seraient supportés par le vendeur.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de deux appartements situés 1 et 3 place de l'église (lots n°2 et 4)
- **Approuve** le prix de vente de 70 000 € pour l'ensemble des deux lots, les frais d'actes étant laissés à la charge du vendeur
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1er Adjoint, Thibault Pelletier, à signer l'ensemble des documents et à remplir l'ensemble des formalités relatifs à cette vente.

Information sur la vente de l'église d'Achères

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la délibération du 12 novembre 2024 actant une baisse du prix de vente de l'église d'Achères, une acheteuse potentielle a manifesté son intérêt pour le bien.

Information sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'état d'avancement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Sur sa durée globale, la révision suivra le calendrier ci-après :

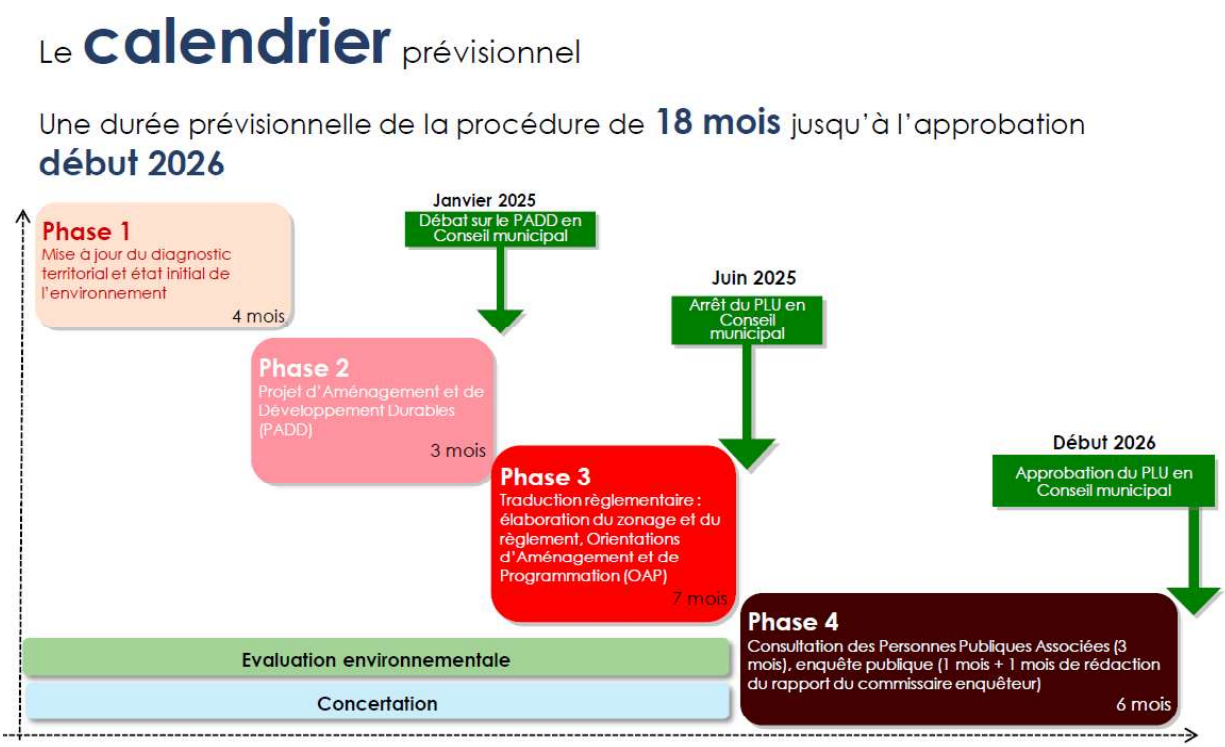

A ce jour, plusieurs comités de pilotage se sont réunis afin d'établir le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement :

- Le 25 juin
- Le 1er octobre
- Le 12 novembre
- Le 12 décembre

En outre, plusieurs phases de concertation du public ont déjà eu lieu :

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ **02.37.65.28.18**

- Diagnostic en marchant le 28 septembre
- Atelier de concertation le 15 octobre à Chêne-Chenu
- Réunion publique de présentation du diagnostic le 12 décembre à Tremblay

Le calendrier va se poursuivre en 2025 avec les échéances suivantes :

- 13/01/2025 à 14h30 réunion de travail PLU autour de l'agriculture
- 05/02/2025 à 9h00, réunion de travail PLU avec les personnes publiques associées
- 25/02/2025 à 18h00, réunion de travail PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable
- 03/03/2025 à 19h00, atelier PLU à 19h00 à Chêne-Chenu
- 25/03/2025 à 19h00, réunion publique PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable à Tremblay
- 03/04/2025 à 17h00, réunion de travail sur le zonage du PLU

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Information sur les finances de la commune

Chapitre	BP2024	Réalisé 13/12/24	% du BP	Proj. 31/12	Réalisé 13/12/23	Evol. 23/24
Dépenses de Fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	497 700 €	464 574 €	93%	470 000 €	346 515 €	34%
012 - Charges de personnel	479 500 €	484 230 €	101%	484 230 €	432 420 €	12%
014 - Attenuation de produit	2 000 €	3 155 €	158%	3 155 €	1 396 €	
023 - Virement à la section de fonctionnement	3 768 278 €	- €	0%	- €	- €	
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	129 153 €	99%	129 153 €	347 825 €	-63%
65 - Autres charges de gestion courante	579 200 €	582 202 €	101%	582 202 €	1 052 266 €	-45%
66 - Charges financières	43 000 €	39 510 €	92%	40 000 €	36 157 €	9%
67 - Charges spécifiques	1 000 €	229 €	23%	229 €	- €	#DIV/0!
68 Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	- €	0%	- €	- €	#DIV/0!
Charges de fonctionnement (011+012+014+65)	1 558 400 €	1 534 161 €	98%	1 539 587 €	1 832 597 €	-16%
TOTAL	5 501 178 €	1 703 054 €	31%	1 708 969 €	2 216 579 €	-23%
Recettes de fonctionnement						
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 331 622 €	- €	0%		- €	
013 - Attenuations de charges	3 000 €	4 916 €	164%	4 819 €	3 567 €	
042 - Op. d'ordre entre sections	37 500 €	32 433 €	86%	32 433 €	30 306 €	
70 - produits des services et du domaine	29 939 €	31 202 €	104%	31 202 €	26 129 €	19%
73 - Impôts et taxes	138 000 €	144 961 €	105%	158 000 €	245 360 €	-41%
731 - Fiscalité locale	1 294 000 €	1 187 357 €	92%	1 295 000 €	1 145 881 €	4%
74 - Dotations, subventions, participations	627 114 €	636 191 €	101%	636 191 €	546 148 €	16%
75 - Autre produits de gestion courante	40 000 €	49 830 €	125%	49 830 €	39 273 €	27%
76 - Produits financiers	3 €	5 €	180%	5 €	4 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	968 €		968 €	219 762 €	-100%
78 - Reprise sur amortissement et provisions	- €	1 662 €		1 662 €	- €	#DIV/0!
Recettes de gestion courante (013+70+73+74+75)	2 132 053 €	2 054 457 €	96%	2 175 042 €	2 006 357 €	2%
TOTAL	2 169 556 €	2 087 863 €		2 208 448 €	2 222 557 €	-6%
Dépenses d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	- €	- €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	37 500 €	32 433 €	86%	32 433 €	30 306 €	
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €		- €	25 370 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €		- €	60 232 €	
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	141 461 €	76%	180 000 €	162 234 €	-13%
20 - Immobilisations incorporelles	24 990 €	35 938 €	144%	35 938 €	38 284 €	-6%
21 - Immobilisations corporelles	2 521 928 €	606 772 €	24%	606 772 €	710 531 €	-15%
23 - immobilisations en cours	2 561 966 €	265 406 €	10%	265 406 €	127 582 €	108%
27 - Dépôts et cautionnement versés	1 000 €	595 €		595 €	- €	
Dépenses d'équipement (20+21+23)	5 108 884 €	908 117 €	18%	908 117 €	876 398 €	4%
TOTAL	5 336 384 €	1 082 011 €		1 120 550 €	1 098 864 €	-2%
Recettes d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	356 930,85 €	356 931 €				
021 - virement de la section de fonctionnement	3 768 278,19 €	- €	0%		- €	
024 - produit des cessions d'immo	- €	- €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	127 217 €	98%	127 217 €	347 825 €	-63%
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €			25 370 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	429 201 €	432 040 €	101%	432 040 €	296 182 €	46%
13 - Subventions d'investissement	652 974 €	218 651 €	33%	218 651 €	272 693 €	-20%
16 - emprunts et dettes assimilées	- €	- €			750 000 €	
Recettes d'équipement (13+16)	652 974 €	218 651 €	33%	218 651 €	1 022 693 €	-79%
TOTAL	5 337 384 €	777 908 €		777 908 €	1 318 875 €	-41%

Résultat au 23/12/2024	
En fonctionnement	**384 809 €**
En investissement	**- 304 103 €**

Résultat provisoire fin d'année	2024	2023	2022
En fonctionnement	**499 480 €**	**260 439 €**	**727 645 €**
En investissement	**- 342 642 €**	**443 808 €**	**- 220 655 €**
Cumulé	**156 838 €**	**704 247 €**	**506 990 €**

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un point sur la situation des finances de la commune.

A noter qu'au jour de la réunion, la plupart des écritures sont désormais définitives. Les écritures restantes sont principalement les recettes mensuelles qui continueront d'être attribuées dans le courant du mois.

Madame le Maire informe les conseillers concernés de la tenue d'une réunion pour la commission des finances le 20 janvier à 18h00.

Information sur les finances du SIVOM Tremblay-Serazereux

Madame le Maire souhaite porter à la connaissance des membres du conseil municipal quelques éléments concernant les finances du SIVOM Tremblay-Serazereux.

Tout d'abord, la situation est caractérisée par quatre éléments importants :

- La capacité actuelle du syndicat à dégager un excédent de fonctionnement
- Un déficit d'investissement porté notamment par la charge de la dette qui n'est pas couvert en totalité par l'excédent de fonctionnement
- Des recettes qui sont limitées à deux sources principales : la tarification des services et la participation des communes. A noter que la tarification des services est liée dans sa dynamique au nombre d'enfants scolarisés dans la commune.
- Un nombre d'enfant stable sur les dernières années mais une prévision de baisse au cours des prochaines années scolaires.

Dans ce contexte, et dans une perspective où les charges vont probablement continuer de progresser, il est important d'avoir une réflexion sur la soutenabilité du budget du SIVIOM.

Aussi, il sera nécessaire dans les années à venir de porter une réflexion sur les aspects suivants :

- Nombre d'élève accueilli
- Volume des charges de fonctionnement / niveau de service proposé
- Coût des prestations
- Participation des communes au service

Madame le Maire présente une perspective d'évolution des finances du SIVOM en s'appuyant sur le scénario suivant :

- Evolution des dépenses de fonctionnement (charge à caractère général + charges de personnel) de 2% par an
- Maintien du niveau de recettes liées à la vente des services
- Augmentation de la dotation des communes de 5% tous les ans
- Niveau d'investissement très faible

Dans un tel scénario, il s'avère que le SIVOM ne serait pas en capacité de faire face à toutes ses dépenses et notamment à la charge de la dette.

Fonctionnement - Scénario sans fusion

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses courantes - 011	236 188	281 960	242 129	280 000	285 600	291 312	297 138	303 081
Dépenses de personnel - 012	580 533	575 249	609 992	633 000	645 660	658 573	671 745	685 180
Attenuation de produits - 014	-	-	-		-	-	-	-
Autres dépenses - 65	13 243	13 960	20 354	13 000	15 000	15 300	15 606	15 918
Charges financières - 66	4 509	4 479	11 157	10 000	6 700	6 100	5 600	5 000
Charges spécifiques- 67	37 137	-	-	20		-	-	-
Dotations aux provisions - 68	626	-	-					
Dépenses imprévues - 022								
Virement à la section d'investissement - 023								
Virement à la section d'investissement - autofinancement								
Opération d'ordre de transfert entre sections - 042	1 300	-	-		-	-	-	-
Charges financières projet n°1								
Charges financières projet n°2								
Amortissements projet n°1								
Amortissements projet n°2								
Total	873 536	875 647	883 632	936 020	952 960	971 285	990 089	1 009 179
Résultat N-1								
Total	873 536	875 647	883 632	936 020	952 960	971 285	990 089	1 009 179

Recettes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Attenuation de charges - 013	55 533	53 809	27 449	48 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Produits des services, domaines et ventes - 70	270 561	270 617	265 546	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
Impôts et taxes - 73	-	-	-		-	-	-	-
Impositions directs - 731	-	-	-		-	-	-	-
Dotations et subventions - 74	657 761	621 433	626 100	625 000	649 500	680 475	712 999	747 149
Autres produits - 75	1	12 905	11 763	-	-	-	-	-
Produits financiers - 76	9	9	12	16	3	3	3	3
Produits exceptionnels - 77	7 504	54	-		-	-	-	-
Reprise sur provisions - 78			-					
Opération d'ordre de transfert entre sections - 042	-	-	-		-	-	-	-
Total	991 369	958 828	930 871	943 016	934 503	965 478	998 002	1 032 152
Résultat N-1								
Total	991 369	958 828	930 871	943 016	934 503	965 478	998 002	1 032 152
Résultat	117 833	83 181	47 239	6 996	- 18 457	- 5 807	7 913	22 973
Résultat N-1	214 578	332 411	375 853	327 144	170 085	102 868	37 661	- 25 676
Résultat cumulé	332 411	415 592	423 092	334 140	151 628	97 061	45 574	- 2 703

Hypothèses d'évolution :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre d'élèves		270	277	277	277	274	269	263
Participation des communes								
Tremblay		478 004	475 861	474 727	498 463	523 387	549 556	577 034
Serazereux		111 996	114 139	115 273	121 037	127 088	133 443	140 115
Aunay								
Boullay								
DOTATION CAF					30 000	30 000	30 000	30 000

DCM 2024.12.18.03 : Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de procéder à des ajustements sur les chapitres suivants :

- 012 : charges de personnel, 5 500 € manquants suite à une mauvaise évaluation du montant de l'assurance statutaire

- 65 : autres charges de gestion courante, 3 500 € manquants suite à une mauvaise imputation d'une dépense dans le budget primitif
- 014 : atténuation de produits, 1 500 € manquants suite à un dégrèvement au bénéfice des jeunes agriculteurs

Il est proposé de compenser ces dépenses en intégrant des recettes de fonctionnement sur les chapitres où la recette effective dépasse la prévision budgétaire.

DM n°3 - 18-12-2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0,00 €**	**5 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0,00 €**	**1 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**3 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**9 500,00 €**
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 000,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**10 500,00 €**	**0,00 €**	**10 500,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**25 000,00 €**	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**10 500,00 €**		**10 500,00 €**

Madame le Maire soumet cette décision modificative au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune telle qu'elle a été présentée.

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

DCM 2024.12.18.04 : Délibération sur le budget primitif 2025 pour le budget annexe Maison de Santé

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément aux précédentes délibérations, la commune prendra en charge la gestion de la maison de santé de Tremblay-les-Villages à compter du 1er janvier 2025.

Dans un souci de lisibilité et de transparence, il a été décidé de procéder à l'ouverture d'un budget annexe dédié. Il convient de procéder au vote du budget primitif correspondant à ce budget annexe afin qu'il soit opérant dès le 1er janvier 2025.

Dans la mesure où le budget vient d'être créé, celui-ci n'intègre aucune reprise de résultat. En outre, ce budget est caractérisé par quelques éléments structurants :

- Une dépense principale constituée par le paiement du loyer à l'OPH Habitat Drouais
- Des recettes principalement générées par les loyers perçus auprès des professionnels de santé occupant la maison de santé.
- Pas de dépense d'investissement prévues dans le cadre de son budget

Le reste du budget est ensuite constitué des charges nécessaires au bon fonctionnement (contrats d'entretien de l'équipement, fourniture d'électricité, refacturation du temps de travail des agents communaux…) et d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	**Charges à caractère général**		**70 480,00**	
60611	Eau et assainissement		500,00	
60612	Energie - Electricité		8 280,00	
60631	Fournitures d entretien		400,00	
611	Contrats de prestations de services		9 600,00	
613	Locations		46 800,00	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics		4 500,00	
6161	Primes d'assurances multirisques		400,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**6 000,00**	
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		6 000,00	
65	**Autres charges de gestion courante**		**0,00**	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) − (011+012+014+65+656)		**76 480,00**	
66	**Charges financières (b)**		**0,00**	
67	**Charges spécifiques (c)**		**0,00**	
022	**Dépenses imprévues (e)**		**0,00**	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**76 480,00**	
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**76 480,00**	

+

RESTES A REALISER 2024	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**76 480,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		76 480,00	
752 7573621	Revenus des immeubles Subventions de fonct. BA/régies non dotés de la perso. morale		54 000,00 22 480,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)			76 480,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			76 480,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			76 480,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	76 480,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Total des dépenses d'équipement		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
	Total des dépenses financières		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
	Total des recettes d'équipement		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
	Total des recettes financières		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*0,00*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		0,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Madame le Maire soumet cette proposition de budget primitif pour le budget annexe « Maison de Santé » au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe « Maison de Santé » tel qu'il a été présenté
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de ce budget

DCM 2024.12.18.05 : Demande de subvention au titre du FDI pour le réaménagement du sentier des éclairs à Bilheux et de la rue Charles Péguy à Chêne-Chenu

Madame le Maire indique que dans le cadre du plan d'investissement 2025 il est prévu le réaménagement du sentier des éclairs à Bilheux et de la rue Charles Péguy à Chêne-Chenu.

Ce projet est estimé à 72 484,36 € HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention du Département d'Eure et Loir au titre du FDI pour le financement de ce projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%) ……21 745,00 €
Autofinancement (70%) …….50 739,36 €
TOTAL ……....72 484,36 € HT

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au titre du FDI pour le projet de réaménagement du sentier des éclairs et de la rue Charles Péguy conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande

DCM 2024.12.18.06 : Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'entrées charretières

Madame le Maire indique que dans le cadre du plan d'investissement 2025/2026 il est prévu la création d'entrées charretières sur l'ensemble des points de la commune non-encore traités à savoir Villette-les-Bois, Neuville, Bilheux, Theuvy ainsi que quelques points épars.

Ce projet est estimé à 204 229,20 € HT. Au vu de ce montant important, il est proposé de le phaser en deux étapes :

- 2025 : Bilheux, Theuvy, St-Chéron, Tremblay : 88 119,76 €
- 2026 : Neuville-la-Mare, Villette-les-Bois, Moulu : 129 699,12 €

Madame le Maire propose de solliciter une subvention du Département d'Eure et Loir au titre du FDI pour le financement de ce projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%) …….....26 435,00 €

Autofinancement (70%) …….61 684,76 €

TOTAL …….....88 119,76 € HT

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au titre du FDI pour le projet de création d'entrées charretières conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande

DCM 2024.12.18.07 : Demande de subvention auprès du Département au titre du fonds « transition écologique »

Madame informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau centre technique municipal, il est prévu la création d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

Ce projet est estimé à 23 490,00 € HT.

Il est proposé de solliciter un financement auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du fonds Transition Ecologique.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD 28 (30%) ……..…7 047,00 €

Autofinancement (70%)…...16 443,00 €

TOTAL ……23 490,00 € HT

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir pour la création d'un système de récupération des eaux de pluie conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande

DCM 2024.12.18.08 : Demande de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation d'un logement vacant place de l'église à Tremblay

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune se porte acquéreuse de deux logements place de l'église dont l'un est vacant depuis plusieurs années.

En effet, l'acquisition de ces logements implique des travaux assez importants de remise en état et d'amélioration énergétique. Une partie des travaux sera réalisée en régie par les agents municipaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 28 859,64 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de ces travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (30%) ……8 657,00 €

Autofinancement (70%)…...20 202,64 €

TOTAL ……28 859,64 € HT

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation de deux logements place de l'église conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande

DCM 2024.12.18.09 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de jeux de société pour la ludothèque

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un espace ludothèque a été ouvert au sein de la bibliothèque municipale. Afin de soutenir le développement de cet espace, il convient d'investir dans le fonds de jeux proposé au public.

A ce jour, près de 120 jeux sont mis à disposition du public. Il est proposé d'investir dans 33 nouveaux jeux afin d'augmenter le parc de 25%.

Le coût de cette opération serait de 652,08 € HT.

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre d fonds ouvert pour aider au développement des lieux de convivialité.

Le plan de financement pourrait être le suivant

Fonds Etat (50%) ……..326,04 €
Autofinancement (50%)……326,04 €
TOTAL ……652,08 € HT

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de jeux de société au bénéfice de la ludothèque conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande

DCM 2024.12.18.10 : Délibération autorisant le l'engagement et le mandatement des dépenses avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle que dans la mesure où le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes ne sont pas votés avant le 1er janvier, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
S'agissant des dépenses de fonctionnement, cet article prévoit que le maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ces dispositions sont valables jusqu'à l'adoption par l'organe délibérant du budget.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, Madame le Maire explique qu'elle peut procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses sous couvert de l'autorisation de l'organe délibérant. En tout état de cause, cette autorisation ne saurait permettre de dépenser plus du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente.
Par ailleurs, le calcul du plafond de dépenses implique de retrancher au préalable les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Ainsi, pour le budget principal de la commune peut bénéficier du plafond suivant :

- Budget principal

Autorisation de crédit en investissement au BP 2024 : 5 337 383,73 €
Dont charge de la dette :185 000 €
Crédits comptabilisés : 5 152 383,73 €
Plafond de dépenses autorisé = 1 717 461,24 €

Madame le Maire sollicite donc du Conseil municipal l'autorisation de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la commune dans la limite du plafond indiqué ci-dessus.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2024 dans la limite de 1 717 461,23 €

DCM 2024.12.18.11 : Délibération sur l'adhésion aux associations et participations aux syndicats pour 2025

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient chaque année de procéder à une délibération autorisant l'adhésion et le versement des participations à divers organismes comme les syndicats intercommunaux et les associations.

Organisme	Imputation	Cotisation 2024	Cotisation 2025 (prévisionnelle)
Info locale	6281	180,00 €	180,00 €
Territoire Energie (borne)	6281	350,00 €	350,00 €
Territoire Energie (conseil en énergie)	6281	1 767,20 €	1 767,20 €
GRACES	6281	1 284,80 €	1 284,80 €
Approlys	6281	100,00 €	100,00 €
Luky Dogs	6281	1 104,00 €	1 104,00 €
ELI – voirie	6281	2 827,20 €	2 827,20 €
ELI – Assistance juridique	6281	1 897,60 €	1 897,60 €
ELI – Délégué protection des données	6281	1 170,00 €	1 170,00 €
SPDA	6281	30,00 €	30,00 €
Fondation du patrimoine	6281	200,00 €	200,00 €
AMRF	6281	150,00 €	150,00 €
AMF et AMF28	6281	1 331,52 €	1 331,52 €
CNAS	6281	2 387,00 €	2 387,00 €
Agglo – redevance spéciale déchets	6284	6 340,24 €	6 340,24 €
CAUE	6281	200,00 €	200,00 €
RTV	6281	20,00 €	20,00 €
CDG28 – Médecin préventive	633	1 158,85 €	1 158,85 €
CDG28 (cotisations + cotis. Additionnelle)	633	3 303,09 €	3 303,09 €
SIVOM T-S *(sous réserve du vote du CA)*	65568	474 727,00 €	480 000,00 €
SIA de Thimert *(sous réserve du vote du CA)*	65561	7 088,10 €	7 500,00 €
SIA de Fresnay *(sous réserve du vote du CA)*	65561	2 319,19 €	2 500,00 €
Coopérative scolaire	657361	5 000,00 €	5 000,00 €
Collège de la Pajotterie	65738	2 000,00 €	2 000,00 €
CCAS	657363	3 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		**512 935,79 €**	**520 801,50 €**

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'adhésion et la participation aux syndicats, associations et organismes énumérés.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion et la participation aux organismes, associations et syndicats énumérés
- **Autorise** Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires aux adhésions et aux versements des participations
- **Demande** qu'il soit inscrit les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2025

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

DCM 2024.12.18.12 : Délibération sur la souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition de deux logements place de l'église

Madame le Maire indique que suite à la décision d'acquérir deux logements place de l'église, il convient de s'interroger sur leur mode de financement. Au regard des montants d'acquisition et de travaux estimé, il est proposé de souscrire un contrat de prêt de 100 000 €.

La souscription d'un tel contrat représente une charge annuelle estimée à 6 550 €. Cette somme est à mettre en regard des 4 800 € de loyer attendus de la location de l'appartement actuellement occupé. Cette somme pourrait être complétée par la location ponctuelle du second logement (urgences, stagiaires…)

Cet emprunt s'inscrirait, ainsi que le montant de la vente et les travaux dans le budget 2025.

En conséquence, Madame le Maire propose de solliciter les organismes de prêt dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 100 000 €
- Durée d'amortissement du prêt : entre 10 et 20 ans
- Première annuité en 2025
- Taux fixe

L'impact de cet emprunt est présenté dans le tableau ci-après (cf emprunt simulé)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	254 807,32 €	50 983,82 €	203 673,50 €	150,00 €	0,00 €	1 351 039,94 €
2024	223 927,09 €	49 045,58 €	174 881,51 €	0,00 €	0,00 €	1 897 366,44 €
2025	210 937,97 € *dont 3 729,90 simulés*	43 487,56 € *dont 8,33 simulés*	167 450,41 € *dont 3 721,57 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 822 484,93 € *dont 100 000,00 simulés*
2026	200 429,08 € *dont 6 721,57 simulés*	41 026,00 € *dont 2 888,35 simulés*	159 403,08 € *dont 3 833,22 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 655 034,52 € *dont 96 278,43 simulés*
2027	189 571,18 € *dont 6 721,57 simulés*	35 881,01 € *dont 2 773,36 simulés*	153 690,17 € *dont 3 948,21 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 495 631,44 € *dont 92 445,21 simulés*
2028	139 219,46 € *dont 6 721,57 simulés*	31 630,76 € *dont 2 654,91 simulés*	107 588,70 € *dont 4 066,66 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 341 941,27 € *dont 88 497,00 simulés*
2029	117 727,20 € *dont 6 721,57 simulés*	28 962,20 € *dont 2 532,91 simulés*	88 765,00 € *dont 4 188,66 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 234 352,57 € *dont 84 430,34 simulés*
2030	110 576,88 € *dont 6 721,57 simulés*	26 640,20 € *dont 2 407,25 simulés*	83 936,68 € *dont 4 314,32 simulés*	0,00 €	0,00 €	1 145 587,57 € *dont 80 241,68 simulés*

Le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter les organismes de prêt pour l'établissement d'un contrat présentant les caractéristiques suivantes :
  - Montant du prêt : 100 000 €
  - Durée d'amortissement du prêt : 10 à 20 ans
  - Première annuité en 2025
- **Autorise** Madame le Maire à contracter avec l'organisme présentant l'offre de prêt la plus avantageuse
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents et formalités nécessaires

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2024.12.18.13 : Recrutement de six vacataires afin de réaliser le recensement population en 2025

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Tremblay-les-Villages fait l'objet d'un recensement population en 2025. Afin de réaliser les opérations de recensement, il convient de recourir aux services de vacataires qui auront pour mission d'aller à la rencontre des habitants.

Le Maire indique à l'assemblée que :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dans des cas exceptionnels.

Selon la jurisprudence administrative, 3 conditions cumulatives caractérisent, la qualité de vacataire :

- ✓ les tâches effectuées par les vacataires ne peuvent pas correspondre à un besoin permanent de la collectivité,
- ✓ les tâches assurées par les vacataires correspondent donc à la réalisation d'actions spécifiques correspondant à un besoin ponctuel des collectivités,
- ✓ les vacataires sont rémunérés à l'acte : de ce fait leur rémunération n'est pas basée sur un indice et ils ne perçoivent aucun complément de rémunération (supplément familial de traitement, primes et indemnités …).

Si l'une de ces conditions fait défaut, l'intéressé n'est pas considéré comme vacataire mais comme agent contractuel même si la collectivité le qualifie de vacataire dans les actes le concernant.

L'agent vacataire n'est pas recruté pour pourvoir un emploi de la collectivité, correspondant à un ensemble de tâches à accomplir, mais pour exécuter un acte isolé et identifiable.

A titre informatif, un vacataire n'a aucune protection sociale ni aucun droit à congés puisqu'il ne relève pas du décret n°88-145 du 15 février 1988 : absence de droit à congés annuels, absence de droit à congés pour raison de santé, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident de travail … Cette absence de droit à congés est cohérente avec le caractère spécifique et ponctuel de l'acte déterminé accompli par le vacataire. De ce fait, les collectivités employant des vacataires n'ont pas à inclure ce type de personnel dans leur contrat d'assurance du personnel (ce ne sera pas non plus à vous de prendre en charge les frais de l'accident survenus au titre de cette vacation – si arrêt de travail, l'agent sera, au sein de votre syndicat, placé en congé de maladie ordinaire).

Si l'ensemble de ces conditions sont remplies, il est proposé à l'assemblée de recruter six vacataires pour effectuer les missions d'agent recenseur et de fixer la périodicité du besoin.

Il est, également, proposé aux membres de l'assemblée de fixer la rémunération soit la base d'un taux horaire soit sur la base d'un forfait brut de 3 € par habitation recensée. Le coût de ces vacations est donc estimé à 4 000 €.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le recrutement de 6 vacataires pour effectuer une mission ponctuelle de recensement de la population de Tremblay-les-Villages pour la période du 16/01/2025 au 15/02/2025 inclus.
- **Décide de fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait de 3€ bruts par habitation recensée.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget

DCM 2024.12.18.14 : Délibération sur l'enveloppe 2025 du régime indemnitaire des agents

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2018, l'ensemble des indemnités et primes des agents territoriaux sont fondues dans un régime unique pour tous les cadres d'emploi.

Ce régime indemnitaire unique se compose de deux branches :

- Une part fixe, mensuelle, versée au regard de la technicité et des responsabilités du poste
- Une part variable, annuelle, versée au regard de l'accomplissement des objectifs et de la manière de servir de l'agent.

L'enveloppe budgétaire liée au versement du régime indemnitaire est soumise au vote du conseil municipal.

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2025

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1	1	1	20 500 €
Cadre d'emploi B : Rédacteur territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1	1	0,51	5 600 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,5	2 800 €
G2	10	7,84	16 730 €

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 44 940 €. A titre de comparaison, cette enveloppe était de 42 286 € dans le cadre du budget 2024.

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2024

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	CIA annuel maxi
G1	1	1	6 000 €
Cadre d'emploi B : Rédacteur territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	CIA annuel maxi
G1	1	0,51	1 224 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine			
Groupe	Nombre d'agents	ETP	CIA annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,5	1 770 €
G2	10	7,84	7 731 €

e montant total de l'enveloppe s'élève à 16 725 €. A titre indicatif, cette enveloppe était de 15 866 € (12 731 € consommés) dans le cadre du budget 2024.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'enveloppe du régime indemnitaire telle qu'elle a été présentée
- **Demande** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget

DIVERS

DCM 2024.12.18.15 : Délibération sur l'attribution du marché pour la création d'un nouveau site internet

Depuis 10 ans, la commune de Tremblay-les-Villages dispose d'un **site internet** https://www.tremblaylesvillages.com/ sur lequel sont consignées toutes les informations institutionnelles et évènementielles. Ce site a été conçu en 2014 par un habitant de la commune, bénévolement.

La mise à jour du site internet demandant beaucoup de temps à son créateur, aujourd'hui, la municipalité souhaite confier la **refonte** du site et la **maintenance** à un prestataire extérieur. Pour ce faire, une consultation a été lancée dans l'été.

Ce nouveau site internet permettra toujours de **prendre rendez-vous** pour les cartes nationales d'identité et les passeports. A cette prestation s'ajouteront, la possibilité de **réserver les salles des fêtes** en ligne, **signaler des problèmes techniques** rencontrés sur la commune et recevoir la newsletter de la commune. Sa **mise en ligne** se fera courant du **1er trimestre 2025**.

Trois entreprises ont candidaté : Captusite, Créasit et Typocity. Dans la consultation, les éléments demandaient concernaient la création et la mise en ligne du site internet, avec les modalités énoncées ci-dessus, ainsi qu'une carte interactive pour placer les points d'intérêts, l'assistance aux utilisateurs, la formation pour la prise en main, le paiement des services en ligne… Une deuxième partie du critère prix concernait un contrat de maintenance pour les 3 années suivant l'investissement.

Les critères pris en compte dans l'étude des offres sont les suivants :

Le tableau ci-dessous retranscrit les notes attribuées lors l'étude des offres des candidats.

N° des plis ou ordre d'arrivée	Candidats	1- Valeur technique de l'offre et compréhension de la demande (50 points)			2- Prix des prestations (40 points)	3- Calendrier de la réalisation proposée (10 points)
		Références du candidat dans l'e-administration / site internet… /15 points	**Adéquation de l'offre aux exigences ergonomiques d'internet** /20 points - Mémoire technique et prémaquette - Ergonomie et fonctionnalité de mise à jour (l'administration du site) par l'acheteur	**Capacité à répondre à la demande** (moyens techniques et humains) /15 points	€ HT au regard du DQE ou devis	
1	CAPTUSITE Note 85/100	15/15	18/20	15/15	8640 € HT Avec contrat de maintenance : 11/20 pour investissement et 20/20 pour contrat de maintenance = 31/40	6/10
2	CREASIT Note 67/100	11/15	14/20	12/15	7570 € HT Avec contrat de maintenance : 13/20 pour investissement et 7/20 pour contrat de maintenance = 20/40	10/10
3	TYPOCITY Note 73/100	13/15	12/20	10/15	5200 € HT Avec contrat de maintenance : 20/20 pour investissement et 10/20 pour contrat de maintenance = 30/40	8/10

Au vu, des éléments mentionnés, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Captusite avec la note de 85/100.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de refonte du site internet à l'entreprise Captusite.
- **Autorise** le Maire à procéder à la signature du devis d'un montant de 8 640 € HT et du contrat de maintenance pour 436,50 € HT par an.

Information sur le projet de rapprochement entre le SIVOM Tremblay-Serazereux et le SIRSAB

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une réflexion en cours sur un rapprochement entre les syndicats scolaires de Tremblay-Serazereux et d'Anay-sous-Crécy/Boullay-les-Deux-Eglises.

Cette réflexion a été engagée suite aux difficultés rencontrées par le SIRSAB notamment du fait d'une baisse du nombre d'élèves, cette baisse devant se poursuivre dans les années à venir.

Parallèlement, le SIVOM Tremblay-Serazereux, bien que bénéficiant pour l'heure d'une relative stabilité de ses effectifs, doit s'attendre à une hausse de ses charges de fonctionnement qui nécessitera, à court terme, d'augmenter la participation des communes.

Information sur le projet d'habitat inclusif

Le chantier de construction a débuté en mai 2024 et avance conformément au programme. Le délai de livraison est toujours prévu pour le mois de juin 2025.

Madame le Maire indique qu'une information a été faîte dans le bulletin municipal afin d'inciter les personnes intéressées à déposer un dossier en vue d'une attribution par la commission d'attribution.

Le bénéfice d'un logement habitat inclusif reste soumis à quelques contraintes :

- Etre âgé de plus de 65 ans ou reconnu handicapé
- Adhérer au projet de vie commune

COMPTES-RENDUS

- Bilan du goûter de Noël du CCAS

- Agenda
  - 13/01/2025 à 14h30 réunion de travail PLU autour de l'agriculture
  - 20/01/2025 à 18h00, réunion de la commission des finances
  - 27/01/2025, à 20h00, conseil municipal
  - 30/01/2025 à 19h00, vœux du maire à la population
  - 05/02/2025 à 9h00, réunion de travail PLU avec les personnes publiques associées
  - 25/02/2025 à 18h00, réunion de travail PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable
  - 25/02/2025 à 20h00, conseil municipal
  - 03/03/2025 à 19h00, atelier PLU à 19h00 à Chêne-Chenu
  - 25/03/2025 à 19h00, réunion publique PLU sur le projet d'aménagement et de développement durable
  - 03/04/2025 à 17h00, réunion de travail sur le zonage du PLU
  - 03/04/2025, conseil municipal

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Le Maire
Christelle MINARD

Le Secrétaire de séance
Anthony GAUTIER

Christelle MINARD	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER	Franck CHARON *Pouvoir à A.JOURNAUX*	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL *Pouvoir à A.DOS REIS*
Barbara LOCHET	Nathalie GANDON Pouvoir à A. Lehéricher	Françoise FERNANDES *Pouvoir à G. MAIN*	Alain-Michel BERY *Pouvoir à T. PELLETIER*
Sophie HALLAY *Pouvoir à C. MINARD*	Bruno FAUCHEUX ***ABSENT***	Lucie BOULANGER	